



Rachat de clientele d'une infirmiere liberale

Par Visiteur

Bonjour,

J'aimerais racheter la patientele d'une infirmiere liberale j'aimerais connaitre comment cela se passe,surtout au niveau des contrats et si cela se fait devant notaire ou pas.

Merci par avance de votre reponse

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,

J'aimerais racheter la patientele d'une infirmiere liberale j'aimerais connaitre comment cela se passe,surtout au niveau des contrats et si cela se fait devant notaire ou pas.

Merci par avance de votre reponse

En fait, le rachat d'une clientèle d'infirmier est assez simple et sans formalité obligatoire. Vous allez signer un contrat de cession de clientèle qui doit contenir à minima un certain nombre de clauses: Clause de non-rétablissement notamment (impossibilité pour l'infirmière partante de réouvrir un cabinet à moins de 30km en principe). Le notaire n'est nullement obligatoire. Cela se fait de gré à gré.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.